Confédération paysanne de Gironde

Syndicat pour une Agriculture paysanne et la défense de ses travailleur·euses

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Collège 4 - anciens exploitants et assimilés
Chambre d'agriculture de Gironde

Liste présentée par la Confédération paysanne de Gironde

Grâce aux actions de la Confédération paysanne nous avons obtenu les lois Chassaigne qui ont permis à beaucoup de chefs d'exploitation retraité·es d'atteindre 85 % du SMIC (Chassaigne 1) et aux conjoints, conjointes et aides familiaux d'obtenir une revalorisation (Chassaigne 2). Pour autant, le compte n'y est pas ! Les retraites agricoles restent faibles au regard des autres catégories socio-professionnelles.
Voter pour la Confédération paysanne, c'est peser dans les politiques locales et nationales pour bien vieillir dans des campagnes vivantes et améliorer les pensions, en priorité les plus modestes.

POUR UNE RETRAITE DÉCENTE, nous défendons le système par répartition et nous revendiquons :

- Pour tous les retraité·es une pension au moins équivalente au SMIC (environ 1425€) et indexée sur le SMIC.
- La réversion de la pension du défunt, sans affecter la retraite personnelle du conjoint survivant, dans la limite de 1,5 SMIC.
- Une bonification forfaitaire pour enfants, à partir du 3ème enfant

POUR LE FINANCEMENT DE CES MESURES, nous revendiquons :

- Un revenu agricole décent grâce à des prix rémunérateurs et en lien avec une agriculture de qualité et respectueuse de l'environnement.
- L'élargissement de l'assiette de cotisations sociales, et la fin des cadeaux fiscaux et de l'évasion fiscale et sociale.
- Le plafonnement des très grosses retraites dans tous les régimes.

POUR UNE INFORMATION CLAIRE DE LA PART DE LA MSA

- sur les modalités d'accès à la retraite, en particulier sur la possibilité d'ouverture de nouveaux droits quand l'exploitant(e) est contraint(e) de poursuivre son activité faute de repreneur (art. L732-40).
- Nous contestons le prélèvement par la MSA d'un an de cotisations en cas de prise de retraite en cours d'année.

POUR LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS ET MÉDICAUX, nous revendiquons :

- Le renforcement des services publics de santé, de soins à domicile et d'aide à la personne. Des services publics accessibles physiquement avec l'arrêt du tout numérique.
- La prise en charge par la MSA de la perte d'autonomie, avec des solutions (maintien à domicile, places d'EPHAD) de proximité.
- Un traitement des dossiers par la MSA dans des délais raisonnables : retraites et réversions, handicap, invalidité, maladies professionnelles, prestations familiales...

AVEC VOUS, NOUS DÉFENDRONS UNE RETRAITE DÉCENTE POUR TOUS LES ANCIENS EXPLOITANTS ET EXPLOITANTES

NOS AUTRES PRIORITÉS POUR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

- Pour le renouvellement des générations, recenser et inciter les futurs cédants et cédantes à engager les démarches de transmission au moins 5 ans avant le départ en retraite.
- Mieux informer les futurs retraité(e)s sur l'ensemble de leurs droits et les accompagner dans leurs démarches.
- Accompagner les collectivités territoriales (communes, communautés de commune) dans la recherche de solutions au problème du logement pour les cédants et cédantes, comme pour les porteurs et porteuses de projet en phase d'installation.
- Inciter la MSA à poser de façon explicite le calcul du montant prévisible des retraites et à éviter les situations d'appel de cotisations sans validation des trimestres cotisés.

25 MEILLEURES ANNÉES : ATTENTION A LA SUPERCHERIE !

■ Non, la réforme des retraites selon les 25 meilleures années ne concerne pas les retraité·es : elle ne s'appliquera qu'aux pensions liquidées à partir de 2026.

■ Non, les pensions ne vont pas augmenter de 120€ en moyenne, mais progresseront uniquement pour la moitié des paysannes et paysans : ceux qui gagnent le plus.

■ Oui, les cotisations vont augmenter pour tout le monde : c'est la solidarité à l'envers !

Le rôle de la MSA doit être d'informer, au plus près des intérêts de l'adhérent(e). Pas de profiter des difficultés à transmettre pour encaisser des cotisations sans ouvrir de nouveaux droits.

Votez pour des représentantes et représentants qui redonneront fierté et dignité aux paysannes et paysans, à leurs conjointes et conjoints ainsi qu'aux aides familiaux, retraité·es qui ont tant apporté à l'agriculture et à la société avec si peu de reconnaissance en retour !

1. Catherine JEAN, vigneronne retraitée
Sainte Foy la Longue

2. Claire LAVAL, vigneronne retraitée
Ladaux

3. Michel ARMAROLI, paysagiste retraité
Bordeaux

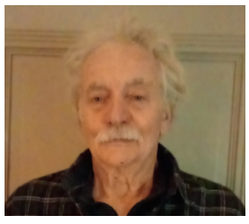

POUR BIEN VIEILLIR DANS DES CAMPAGNES VIVANTES

Je vote Confédération paysanne

Chaque voix compte !

Confédération paysanne de la Gironde
201 Avenue de Labarde
33300 BORDEAUX
https://gironde.confederationpaysanne.fr/

Nous trouver sur les réseaux :
ConfederationPaysanne33
confgironde